



Lycée général et technologique

Bulletin d'information N° 16
Novembre 2016

➔ Droit à la déconnexion... dans l'Éducation nationale aussi !!

S'il n'est plus besoin d'expliquer que la Loi Travail est l'un des pires reculs jamais connu en matière de droit du travail, le gouvernement y a toutefois inscrit, minuscule concession dans cet océan de régressions, **le droit à la déconnexion**. Si tel est le cas, c'est bien parce que les immiscions de plus en plus fréquentes du secteur professionnel dans nos vies privées peuvent s'avérer, à la longue, extrêmement nocives.

"La loi introduira pour la première fois dans notre droit du travail un "droit à la déconnexion" qui s'appliquera à tous les salariés. Les entreprises auront le devoir de mettre en place des instruments de régulation de l'outil numérique. Ces mesures viseront à assurer le respect des temps de repos et de congés ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale. (...) Cette mesure entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017". (Source : ministère du Travail)

Les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas exemptés de cette invasion du numérique pendant leur temps de repos. Nombre d'entre eux-elles font le choix de raccorder leur boîte mail professionnelle à leur boîte personnelle pour ne pas "rater" d'informations sur leur établissement. Pour autant, ils-elles ne pensaient pas ainsi recevoir des mails professionnels le matin tôt, le soir tard, pendant les week-ends ou même les vacances. Ces messages peuvent émaner de leur direction mais aussi de leurs collègues soucieux-ses de bien faire, quand il ne s'agit pas d'élèves ou de parents paniqué-es ! Il n'est pas rare de recevoir jusqu'à dix mails professionnels par jour. Nous n'avons pas à nous habituer à cette invasion qui, sous couvert de modernité et d'efficacité, empiète de plus en plus sur notre vie privée et culpabilise les personnels qui font le choix de ne pas être disponibles dans l'instant pour tout... et souvent pour rien.

Veillons à rappeler à toute et tous que salarié-e ne veut pas dire corvéable à merci et disponible à volonté. Si le bon sens et le respect ne suffisent pas à faire cesser ces pratiques, nous devons sans doute, nous aussi, revendiquer ce droit à la déconnexion.

➔ Réforme de l'évaluation : un projet dangereux très éloigné de nos revendications

Suite à la réunion de clôture du 13 octobre 2016 sur la mise en œuvre du PPCR pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, le ministère a précisé sa dernière version. La notation chiffrée serait remplacée par une évaluation, fondée sur une inspection et deux entretiens professionnels reposant sur une grille de 11 items dont les critères, pour l'essentiel, sont éloignés de l'enseignement, et s'appuyant sur un référentiel de compétences professionnelles qui comporte 70 entrées ! ... Ce projet va de pair avec la mise en place d'un "accompagnement" des personnels qui peut être imposé par la hiérarchie et n'aurait plus grand-chose à voir avec la formation continue, et renforce le contrôle de la hiérarchie sur nos collègues au détriment de leur liberté pédagogique.

Refusons la logique de ce projet qui repose sur ces entretiens, sur des critères subjectifs, et qui est l'instrument de l'arbitraire et de l'individualisation. Il est dangereux, inacceptable.

La CGT Éduc'action, avec FO et SUD, appelle les personnels à se réunir dans les établissements secondaires et les écoles, à s'adresser à la ministre pour que ce projet soit abandonné.

➔ Demandez le programme... des dégradations à venir !

Au moment où les électeur-trices de la droite et du centre sont appelé-es à choisir leur "Champion" lors de l'élection présidentielle de l'an prochain, le monde éducatif peut être pris de vertiges devant la surenchère anti-profs des candidat-es : nouveau recul de l'âge de départ en retraite ; précarisation de tou-tes avec remise en cause du statut des fonctionnaires ; augmentation du temps de travail, alors que les études du ministère démontrent que les enseignant-es dépassent nettement les 40 heures hebdomadaires avec une multiplication de leurs tâches rendant urgente la mise en œuvre de la réduction du temps de travail revendiquée par la CGT Éduc'action ...

Le gouvernement actuel, non seulement n'est pas revenu sur la réforme des lycées et la création du socle, mais a poursuivi dans la même voie avec la réforme du collège et une large autonomie qui renforce encore la dérive libérale à l'œuvre dans l'Éducation. Il fait ainsi la courte échelle à toutes ces propositions dangereuses pour nos conditions de travail et la qualité du service public.

Face à cela, nous ne devons pas nous laisser enfermer dans le débat du "moins pire" mais nous mobiliser pour réaffirmer qu'un autre projet d'École est possible !